

COMMENT OBTENIR UNE CARTE GRISE COLLECTION ?

Si vous le faites vous-même dans le cadre de l'acquisition d'une voiture ancienne:

1. Vérifier que votre voiture est éligible:
 - a. OK si elle a plus de 30 ans
2. Obtenir une attestation véhicule de collection FFVE en fournissant (voir ffve.org):
 - a. Formulaire de demande d'attestation FFVE
 - b. Facture d'achat ou certificat de cession
 - c. Carte grise du précédent propriétaire
 - d. Quitus fiscal si voiture importée non immatriculée en France
 - e. Fiche de suivi (présent dans doc attestation FFVE)
 - f. Attestation sur l'honneur
 - g. Pièce d'identité
 - h. 5 photos récentes et datées du véhicule (3/4 avant gauche, 3/4 arrière droit, intérieur (siège et/ou aménagement arrière, journal daté du jour des photos, journal daté du jour dans le véhicule)
 - i. Photo du N° de série frappé à froid, ou à défaut, photo de la plaque constructeur rivée sur le véhicule
 - j. 1 photo du moteur dans le véhicule et une photo du N° moteur lisible
 - k. Chèque au nom de la FFVE de 60€
3. Faire une demande de carte grise collection sur le site ANTS en fournissant:
 - a. Attestation FFVE
 - b. Carte grise du précédent propriétaire
 - c. Contrôle technique de moins de 6 mois
 - d. Justificatif de domicile